

Table des matières

CHAPITRE 1

Le contexte de la révision	7
1.1 Le territoire	9
1.2 Un nouveau Schéma d'aménagement et de développement	10
1.3 La Stratégie intégrée d'aménagement du territoire (SIAT)	12

CHAPITRE 2

Le concept d'organisation spatiale	13
2.1 Plus de 50 ans de planification urbaine	14
2.2 Le concept d'organisation spatiale : arrimage entre aménagement et mobilité durable	15

CHAPITRE 3

La Vision stratégique d'aménagement et de développement de l'agglomération de Québec – 2040	21
3.1 Les politiques municipales actuelles	22
3.2 Les sources d'inspiration	24
3.3 La consultation en ligne sur le projet de Vision stratégique	25
3.4 Les engagements pour l'avenir	26
3.5 La Vision stratégique	27

CHAPITRE 4

Les grandes orientations d'aménagement et de développement	29
4.1 Capitale attractive : accueillir la croissance résidentielle dans des milieux de vie de qualité	32
4.2 Capitale dynamique : favoriser la compétitivité	38
4.2.1 Le secteur industriel	45
4.2.2 Le secteur commercial	49
4.2.3 Les immeubles de bureaux	53
4.3 Capitale performante : donner priorité à la mobilité durable en arrimant la planification des transports et l'aménagement du territoire	57
4.3.1 Les composantes et les parties prenantes des réseaux de transport de l'agglomération	58
4.3.2 Les habitudes de déplacement dans l'agglomération de Québec	59
4.3.3 Le transport urbain des personnes	60
4.3.4 Le transport interurbain des personnes	72
4.3.5 Le transport des marchandises	75
4.3.6 Le transport motorisé à des fins récréatives	81
4.3.7 La localisation des équipements spécialisés majeurs de l'agglomération et des équipements importants des gouvernements et de leurs mandataires	85

4.4 Capitale durable : valoriser et préserver le patrimoine et les milieux d'intérêt	96
4.4.1 Les territoires d'intérêt historique et culturel	96
4.4.2 Les territoires d'intérêt écologique et les corridors récréotouristiques	103
4.4.3 Les territoires d'intérêt esthétique	109
4.4.4 Le territoire et les activités agricoles	113
4.5 Capitale résiliente : protéger les personnes et les biens	117
4.5.1 Les contraintes naturelles	118
4.5.2 Les contraintes de nature anthropique	135

CHAPITRE 5

Les grandes affectations du territoire et le périmètre d'urbanisation	163
5.1 Les grandes affectations du territoire et les densités approximatives	164
5.1.1 Centre-ville (CV)	166
5.1.2 Pôle urbain régional (PUR)	167
5.1.3 Corridor structurant (CS)	168
5.1.4 Urbain (UR)	169
5.1.5 Commerce majeur (CM)	170
5.1.6 Industrie et commerce (IC)	171
5.1.7 Campus technologique (CT)	172
5.1.8 Cité universitaire (CU), ExpoCité (EC), Zone aéroportuaire (ZA) et Zone portuaire (ZP)	173
5.1.9 Agriculture (AG)	174
5.1.10 Forêt (FO)	175
5.1.11 Hameau résidentiel agricole et Hameau résidentiel forestier (HRA et HRF)	176
5.1.12 Hameau mixte agricole et Hameau mixte forestier (HMA et HMF)	177
5.1.13 Parc et espace vert (PEV)	178
5.1.14 Conservation naturelle (CN)	178
5.2 Les définitions des grands groupes d'usages	181
5.3 Le périmètre d'urbanisation	182

CHAPITRE 6

La mise en œuvre du Schéma d'aménagement et de développement	189
6.1 La révision du plan et des règlements d'urbanisme	190
6.2 Le monitoring	191

CHAPITRE 7

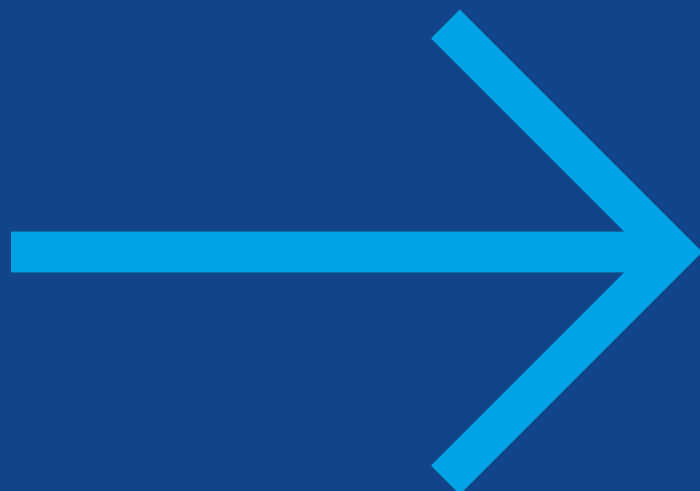
Le plan d'action	193
-------------------------	------------

ANNEXES

207

Le plan d'action

7



7

Le plan d'action

Le plan d'action favorise le passage de la planification à la gestion en définissant les étapes de mise en œuvre du Schéma d'aménagement et de développement. Il précise les intervenants responsables des actions à réaliser.

Le plan d'action constitue un levier important pour la responsabilisation des acteurs et la prise en charge des actions. Il peut représenter une occasion d'amorcer la mise en place d'un processus de gestion de projets permettant la mise en œuvre du Schéma d'aménagement. Il permet de concrétiser les grandes orientations d'aménagement et de développement définies au Schéma d'aménagement. Il doit être perçu en tant que prolongement opérationnel du Schéma d'aménagement et de développement.

Grande orientation d'aménagement et de développement n° 1

Capitale attractive

Objectif

- Accueillir la croissance prévue du nombre de ménages, dont les jeunes familles, sur le territoire de l'agglomération de Québec

Action	Entité responsable	Horizon de réalisation (ans)				
		Court terme (0-2)	Moyen terme (2-5)	Long terme (5 et +)	En continu	Réalisé
Démarrer les demandes d'exclusion de la zone agricole	Municipalités		●			

Objectif

- Densifier et consolider le milieu construit de l'agglomération de Québec

Actions	Entité responsable	Horizon de réalisation (ans)				
		Court terme (0-2)	Moyen terme (2-5)	Long terme (5 et +)	En continu	Réalisé
Déterminer les densités résidentielles minimales, par grande affectation du territoire	Agglomération de Québec					●
Limiter les activités et les densités permises à l'extérieur du périmètre d'urbanisation	Agglomération de Québec					●

Objectif

- Protéger les prises d'eau potable et préserver les caractéristiques de la couronne verte de l'agglomération de Québec

Action	Entité responsable	Horizon de réalisation (ans)				
		Court terme (0-2)	Moyen terme (2-5)	Long terme (5 et +)	En continu	Réalisé
Intégrer le régime réglementaire visant à limiter les interventions humaines dans les bassins versants des prises d'eau de la ville de Québec installées dans la rivière Saint-Charles et la rivière Montmorency	Agglomération de Québec				●	●

Grande orientation d'aménagement et de développement n° 2

Capitale dynamique

Objectifs

- Réserver les zones et parcs industriels à des fins industrielles en priorité
- Consolider et densifier les espaces industriels existants
- Planifier l'ajout d'espaces industriels sur le territoire de l'agglomération de Québec selon l'évolution de l'occupation des espaces industriels actuelle et en évaluant la demande future

Actions	Entité responsable	Horizon de réalisation (ans)				
		Court terme (0-2)	Moyen terme (2-5)	Long terme (5 et +)	En continu	Réalisé
Optimiser l'utilisation des parcs industriels en limitant les usages permis à l'intérieur de ces espaces	Agglomération de Québec et municipalités					●
Profiter de la présence de l'aéroport international Jean-Lesage pour favoriser le développement d'une « aérotrropole »	Ville de Québec et Aéroport international Jean-Lesage			●		

Objectif

- Orienter l'implantation d'entreprises dans des localisations stratégiques du point de vue de l'aménagement du territoire tout en considérant les facteurs de localisation des entreprises. Il pourrait en être ainsi, notamment, pour les entreprises de haute technologie dans des nouveaux espaces technologiques ou pour le développement d'une « aérotrropole » à proximité de l'aéroport international Jean-Lesage.

Action	Entité responsable	Horizon de réalisation (ans)				
		Court terme (0-2)	Moyen terme (2-5)	Long terme (5 et +)	En continu	Réalisé
Relativement à l'implantation du réseau structurant de transport en commun, favoriser l'implantation d'entreprises de haute technologie aux abords du boulevard Charest	Agglomération de Québec et municipalités					●

Objectifs

- Favoriser une offre commerciale diversifiée
- Accorder la priorité au renforcement des pôles commerciaux existants
- Préserver les artères et pôles commerciaux de proximité
- Intégrer, avec des adaptations, le RCI de 2003 sur les grandes surfaces de plus de 4 000 m²

Actions	Entité responsable	Horizon de réalisation (ans)				
		Court terme (0-2)	Moyen terme (2-5)	Long terme (5 et +)	En continu	Réalisé
Élaborer une classification des immeubles à vocation commerciale afin de proposer une typologie adaptée à l'offre commerciale propre à l'agglomération de Québec	Agglomération de Québec et municipalités	● (zonage)				●
À partir de la typologie proposée, hiérarchiser l'offre commerciale et planifier la localisation et le développement des immeubles à vocation commerciale à l'échelle de l'agglomération de Québec	Agglomération de Québec et municipalités	● (zonage)				●
Intégrer, avec les adaptations nécessaires, les objectifs et les principales dispositions du règlement de contrôle intérimaire relatif aux établissements de vente au détail	Agglomération de Québec et municipalités	● (zonage)				●

Objectif

- Concentrer les immeubles de bureaux les plus importants aux endroits les mieux desservis par le transport en commun

Actions	Entité responsable	Horizon de réalisation (ans)				
		Court terme (0-2)	Moyen terme (2-5)	Long terme (5 et +)	En continu	Réalisé
Déterminer les superficies maximales de services administratifs en fonction de la hiérarchie des pôles d'emploi de l'agglomération de Québec	Agglomération de Québec et municipalités	● (zonage)				●
Intégrer, avec les adaptations nécessaires, les objectifs et les principales dispositions du règlement de contrôle intérimaire relatif à la densité d'administration et services	Agglomération de Québec et municipalités	● (zonage)				●
Élaborer une classification des immeubles de bureaux afin de proposer une typologie adaptée à l'offre de cette activité économique au sein de l'agglomération de Québec	Agglomération de Québec et municipalités	● (zonage)	●			
À partir de la typologie proposée, hiérarchiser l'offre d'immeubles de bureaux et planifier la localisation et le développement de ces immeubles à l'échelle de l'agglomération de Québec	Agglomération de Québec et municipalités	● (zonage)	●			

Grande orientation d'aménagement et de développement n° 3

Capitale performante

Objectifs

- Poursuivre la mise en œuvre du Plan de mobilité durable
- Augmenter la performance du système de transport par la mise en place de meilleures conditions permettant la réduction du temps de déplacement des usagers de la route

Actions générales	Entité responsable	Horizon de réalisation (ans)				
		Court terme (0-2)	Moyen terme (2-5)	Long terme (5 et +)	En continu	Réalisé
Mettre en place un réseau structurant de transport en commun	Agglomération de Québec			●		
Consolider la desserte en transport en commun sur des axes susceptibles de générer une hausse de l'utilisation des services du RTC	Agglomération de Québec				●	
Autoriser les plus fortes densités résidentielles, commerciales et d'administration et services dans les secteurs les mieux desservis par le transport en commun (voir le chapitre 5)	Agglomération de Québec					●
Faciliter la mise en place des mesures favorables au covoiturage, à l'autopartage et à l'automobile en libre-service	Municipalités		●			
Mettre en place une politique de gestion de l'offre de stationnement dans un objectif de mobilité durable, afin de réduire la présence de stationnements de surface en milieu urbain, plus particulièrement dans les milieux bien desservis par le transport en commun	Municipalités		●			
Élaborer des stratégies d'aménagement et de développement des milieux de vie cohérentes au regard des axes structurants de transport en commun du RTC	Municipalités				●	
Établir un portrait global en matière de planification des transports à l'échelle de l'agglomération de Québec, tout particulièrement en matière de planification du transport urbain des personnes	Agglomération de Québec	●				
Instaurer un mécanisme d'échanges avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET), dont l'objectif sera de faire le suivi et la coordination des principaux projets d'infrastructures relatifs au transport des personnes et des marchandises sur le territoire de l'agglomération de Québec	Agglomération de Québec				●	

Actions spécifiques	Entité responsable	Horizon de réalisation (ans)				
		Court terme (0-2)	Moyen terme (2-5)	Long terme (5 et +)	En continu	Réalisé
Au centre-ville, dans les pôles urbains régionaux et dans les corridors structurants Proposer, pour le secteur de la tête des ponts, un cadre de planification urbaine cohérent au regard de l'approche conceptuelle proposée dans le Schéma directeur de l'entrée sud de la capitale nationale élaboré par le MTMDET du Québec, la Commission de la capitale nationale et la Ville de Québec	Agglomération de Québec			●		
Au centre-ville, dans les pôles urbains régionaux et dans les corridors structurants Favoriser l'implantation de pôles d'échanges de transport en commun et de parcs de stationnement incitatifs performants arrimés au réseau structurant de transport en commun	Agglomération de Québec		●			
Au centre-ville, dans les pôles urbains régionaux et dans les corridors structurants Accroître l'implantation de mesures préférentielles pour autobus, notamment des feux prioritaires ou des voies réservées, lorsque l'emprise routière le permet	Municipalités		●			

Actions spécifiques	Entité responsable	Horizon de réalisation (ans)				
		Court terme (0-2)	Moyen terme (2-5)	Long terme (5 et +)	En continu	Réalisé
Dans les milieux urbains Faciliter l'implantation de parcs de stationnement incitatifs arrimés au réseau structurant de transport en commun	Agglomération de Québec		●			

Objectif

- Assurer la connectivité entre les différents secteurs de l'agglomération par une variété de modes de transport (en commun, automobile, actif)

Action générale	Entité responsable	Horizon de réalisation (ans)				
		Court terme (0-2)	Moyen terme (2-5)	Long terme (5 et +)	En continu	Réalisé
Favoriser l'accessibilité du réseau cyclable et élaborer, en concertation, des plans de développement des réseaux cyclables des municipalités	Municipalités	●				

Actions spécifiques	Entité responsable	Horizon de réalisation (ans)				
		Court terme (0-2)	Moyen terme (2-5)	Long terme (5 et +)	En continu	Réalisé
Au centre-ville, dans les pôles urbains régionaux et dans les corridors structurants Développer et consolider les cheminements piétons et cyclables donnant accès aux pôles et permettant de s'y déplacer	Municipalités				●	
Au centre-ville, dans les pôles urbains régionaux et dans les corridors structurants Consolider la desserte en transport en commun de la gare fluviale de Québec	Agglomération de Québec		●			
Dans les milieux urbains Développer et consolider les liens piétonniers et cyclables vers les concentrations commerciales de quartier, les arrêts de transport en commun ainsi que les écoles primaires et secondaires	Municipalités				●	
Dans les milieux spécialisés (notamment les espaces industriels et commerciaux) Augmenter l'accessibilité des milieux spécialisés en transport en commun	Agglomération de Québec		●			
Dans les milieux spécialisés (notamment, les espaces industriels et commerciaux) Développer et consolider les liens piétonniers et cyclables donnant accès à ces milieux spécialisés et favoriser la création de liens piétons sécuritaires entre les stationnements et les établissements	Municipalités				●	
Dans les milieux naturels et agricoles Développer des infrastructures cyclables à vocation récréative et appuyer la stratégie marketing de l'Office du tourisme de Québec à l'égard de la pratique du vélo de montagne	Municipalités				●	

Objectif

- Favoriser l'accessibilité des personnes de toutes conditions aux services de transport en commun, aux liens piétonniers et aux lieux publics

Action générale	Entité responsable	Horizon de réalisation (ans)				
		Court terme (0-2)	Moyen terme (2-5)	Long terme (5 et +)	En continu	Réalisé
Poursuivre le déploiement de mesures permettant d'assurer l'accessibilité universelle des infrastructures et aménagements publics et privés	Municipalités				●	

Objectif

- Desservir les équipements de transport interurbain par une variété de modes de transport urbain

Actions générales	Entité responsable	Horizon de réalisation (ans)				
		Court terme (0-2)	Moyen terme (2-5)	Long terme (5 et +)	En continu	Réalisé
Favoriser des aménagements de qualité le long du parcours d'acheminement à l'aéroport international Jean-Lesage par la route de l'Aéroport, à partir de l'autoroute Duplessis	Agglomération de Québec			●		
Consolider la desserte en transport en commun des gares de trains de passagers et d'autocars ainsi que de l'aéroport international Jean-Lesage	Agglomération de Québec		●			

Objectif

- Maintenir la place de Québec dans les circuits de croisières de plaisance

Action générale	Entité responsable	Horizon de réalisation (ans)				
		Court terme (0-2)	Moyen terme (2-5)	Long terme (5 et +)	En continu	Réalisé
Moderniser les infrastructures d'accueil de calibre international pour les croisiéristes	Agglomération de Québec		●			

Objectifs

- Maintenir des corridors de transport des marchandises efficaces, compétitifs et sécuritaires
- Favoriser l'accessibilité au port de Québec, à l'aéroport international Jean-Lesage et aux espaces industriels et commerciaux

Actions générales	Entité responsable	Horizon de réalisation (ans)				
		Court terme (0-2)	Moyen terme (2-5)	Long terme (5 et +)	En continu	Réalisé
Contribuer au maintien des infrastructures portuaires, aéroportuaires et ferroviaires et favoriser leur utilisation pour le transport des marchandises	Agglomération de Québec				●	
Redéfinir un réseau de camionnage rapide, facilitant notamment l'accès au port de Québec et à l'aéroport international Jean-Lesage	Agglomération de Québec		●			
Favoriser la création d'espaces industriels et commerciaux accessibles et novateurs en matière de logistique du transport des marchandises	Agglomération de Québec	●			●	

Objectif

- Favoriser la cohabitation harmonieuse entre les infrastructures de transport des marchandises et les secteurs d'activité humaine

Actions générales	Entité responsable	Horizon de réalisation (ans)				
		Court terme (0-2)	Moyen terme (2-5)	Long terme (5 et +)	En continu	Réalisé
Prévoir des mesures de mitigation aux abords du réseau de camionnage et du réseau de transport ferroviaire, lorsque nécessaire	Agglomération de Québec				●	
Poursuivre l'acquisition de connaissances à l'égard des réseaux de transport des marchandises et leurs impacts sur les milieux de vie	Agglomération de Québec				●	

Objectif

- Préserver le réseau de transport motorisé à des fins récréatives

Action générale	Entité responsable	Horizon de réalisation (ans)				
		Court terme (0-2)	Moyen terme (2-5)	Long terme (5 et +)	En continu	Réalisé
Soutenir les actions de l'Office du tourisme visant le maintien d'un réseau de transport motorisé à des fins récréatives (motoneiges et véhicules tout-terrain) adéquat	Agglomération de Québec				●	

Objectif

- Donner un rôle de premier plan aux équipements spécialisés majeurs de l'agglomération de Québec afin de soutenir son développement et son rayonnement, soit le secteur ExpoCité, le campus de l'Université Laval, l'aéroport international Jean-Lesage et le port de Québec

Actions générales	Entité responsable	Horizon de réalisation (ans)				
		Court terme (0-2)	Moyen terme (2-5)	Long terme (5 et +)	En continu	Réalisé
Au chapitre 5, le SAD prévoit une grande affectation du territoire spécifique pour chacun des équipements spécialisés majeurs de l'agglomération	Agglomération de Québec					●
Dans les pistes d'action relatives à la planification du transport des personnes et des marchandises, le SAD émet des principes favorables à l'accessibilité et à la bonne desserte en transport des équipements spécialisés majeurs de l'agglomération	Agglomération de Québec					●

Objectifs

- Localiser les futurs équipements importants des gouvernements et de leurs mandataires aux endroits les mieux desservis par le transport en commun
- Assurer l'accessibilité des équipements importants des gouvernements et de leurs mandataires par différents modes de transport

Action générale	Entité responsable	Horizon de réalisation (ans)				
		Court terme (0-2)	Moyen terme (2-5)	Long terme (5 et +)	En continu	Réalisé
Le SAD énonce des critères de localisation pour certains équipements importants des gouvernements et de leurs mandataires, ainsi que pour les bureaux administratifs	Agglomération de Québec					●

Grande orientation d'aménagement et de développement n° 4

Capitale durable

Objectifs

- Protéger le caractère patrimonial des territoires d'intérêt historique et culturel (sites et bâtiments), d'intérêt écologique (milieux naturels) et d'intérêt esthétique (paysages)
- Mettre en valeur ces territoires d'intérêt historique, culturel, écologique et esthétique afin de contribuer à la qualité de vie des citoyens ainsi qu'au renforcement du sentiment d'appartenance de la collectivité et pour préserver le caractère identitaire propre au territoire de l'agglomération

Actions	Entité responsable	Horizon de réalisation (ans)				
		Court terme (0-2)	Moyen terme (2-5)	Long terme (5 et +)	En continu	Réalisé
Poursuivre l'acquisition de connaissances à l'égard des territoires d'intérêt historique et culturel afin de proposer des moyens d'intervention adaptés à leur préservation et à leur mise en valeur	Agglomération de Québec				●	
Poursuivre l'acquisition de connaissances à l'égard des territoires d'intérêt écologique afin de proposer des moyens d'intervention adaptés à leur préservation et à leur mise en valeur et procéder aux ajustements nécessaires au Schéma lorsque cela est requis	Agglomération de Québec				●	
Poursuivre l'acquisition de connaissances à l'égard des territoires d'intérêt esthétique afin de proposer des moyens d'intervention adaptés à leur préservation et à leur mise en valeur dans les limites des compétences de l'Agglomération de Québec en matière d'aménagement du territoire	Agglomération de Québec				●	
Entreprendre une démarche de collaboration avec la Commission de la capitale nationale du Québec (CCNQ) afin de définir la portée des interventions souhaitées aux abords du parcours d'accueil de la capitale nationale du Québec et de convenir des mesures et des critères d'aménagement à mettre en place pour sa mise en valeur	Agglomération de Québec et municipalités	●				
Convenir avec le gouvernement du Québec d'un plan régional des milieux humides et hydriques	Agglomération de Québec		●			
Réaliser une cartographie des cours d'eau dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion des milieux naturels et des milieux humides	Agglomération de Québec	●				
Favoriser une meilleure planification des projets de développement en véhiculant des orientations d'aménagement qui tiennent compte des milieux de conservation	Agglomération de Québec et municipalités	● (zonage)			●	
Proposer un cadre normatif afin de protéger les caractéristiques des milieux bâtis traditionnels et patrimoniaux sur le territoire	Municipalités	● (zonage)				
Proposer un cadre normatif afin de protéger adéquatement les territoires d'intérêt écologique sur le territoire	Municipalités	● (zonage)				
Protéger et mettre en valeur les territoires d'intérêt écologique par un zonage assurant leur protection et leur mise en valeur	Municipalités	● (zonage)				
Procéder à un arrimage des réglementations de zonage au pourtour du lac Saint-Augustin	Agglomération de Québec et municipalités	● (zonage)			●	

Objectifs

- Donner priorité aux usages agricoles au sein de la zone agricole
- Favoriser une cohabitation harmonieuse entre les usages agricoles et non agricoles

Actions	Entité responsable	Horizon de réalisation (ans)				
		Court terme (0-2)	Moyen terme (2-5)	Long terme (5 et +)	En continu	Réalisé
Poursuivre l'acquisition de connaissances à l'égard du territoire et des activités agricoles et procéder aux ajustements nécessaires au Schéma lorsque cela est requis	Agglomération de Québec				●	
Encadrer les usages permis en zone agricole et limiter les usages non agricoles aux grandes affectations du territoire Hameau résidentiel et Hameau mixte	Agglomération de Québec et municipalités	● (zonage)				●
Dans leur réglementation d'urbanisme, les municipalités de l'agglomération de Québec devront faciliter l'exercice d'activités complémentaires aux activités agricoles. Elles devront également définir des balises pour l'exercice d'activités agricoles en milieu urbain, afin d'assurer la compatibilité avec les usages urbains	Municipalités	● (zonage)				
Permettre le maintien d'une base territoriale pour la pratique de l'agriculture	Agglomération de Québec				●	
Déterminer des normes de distances séparatrices relatives à l'atténuation des odeurs inhérentes à certaines activités agricoles afin de favoriser la cohabitation des usages	Agglomération de Québec et municipalités	● (zonage)				●
Entreprendre une démarche de réévaluation des parties du territoire à l'intérieur desquelles les élevages à forte charge d'odeur sont autorisés, en partenariat avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) et le comité consultatif agricole de l'agglomération de Québec	Agglomération de Québec		●			

Objectifs

- Dynamiser le secteur et les activités agricoles
- Favoriser le développement de l'agriculture urbaine

Actions	Entité responsable	Horizon de réalisation (ans)				
		Court terme (0-2)	Moyen terme (2-5)	Long terme (5 et +)	En continu	Réalisé
Poursuivre l'acquisition de connaissances à l'égard du territoire et des activités agricoles et procéder aux ajustements nécessaires au Schéma lorsque cela est requis	Agglomération de Québec				●	
Autoriser l'affectation du sol Agriculture sans élevage dans les aires d'affectation à caractère urbain afin de permettre les initiatives d'agriculture urbaine compatibles avec les usages urbains	Agglomération de Québec		●			
Soutenir la mise en œuvre de la Vision 2015-2025 – Les activités agricoles et agroalimentaires prioritaires pour le développement durable de notre région	Agglomération de Québec		●			

Grande orientation d'aménagement et de développement n° 5

Capitale résiliente

Objectifs

- Améliorer la connaissance des risques d'inondation
- Mettre à jour les cotes de crues et la cartographie des zones inondables
- Mettre en place un comité de suivi pour la mise en œuvre du plan d'action
- Accentuer la veille stratégique en place sur la prévention, la détermination et le suivi des risques d'inondation

Actions	Entité responsable	Horizon de réalisation (ans)				
		Court terme (0-2)	Moyen terme (2-5)	Long terme (5 et +)	En continu	Réalisé
Définir un cadre normatif en fonction de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables établie par le gouvernement du Québec et le mettre à niveau lorsque requis	Agglomération de Québec				●	●
Exercer une veille à l'égard des terrains vacants situés en zone à risque d'inondation en fonction du principe de précaution et utiliser, le cas échéant, les mesures réglementaires appropriées	Agglomération de Québec				●	
Collaborer, en partenariat avec la Communauté métropolitaine de Québec, à l'élaboration de la cartographie de nouvelles zones inondables des cours d'eau suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Rivière Beauport • Rivière du Cap Rouge • Rivière Montmorency • Rivière Jaune 	Agglomération de Québec et CMQ	2020				
Élaborer et déterminer les balises d'un climat de référence actualisé	Agglomération de Québec	●				
Définir, à l'aide d'un comité d'experts, les termes de référence pour déterminer les débits et les cotes de crues actualisés des autres cours d'eau Partenaires : <ul style="list-style-type: none"> • Gouvernement (MAMH – MSP – MELCC) • CMQ • Expertise scientifique externe • OBVs (rôle avisé) 	Agglomération de Québec	●				
Pour les autres cours d'eau, réviser la cartographie des nouvelles zones inondables d'ici 2025 selon la séquence de traitement anticipée suivante : <ul style="list-style-type: none"> • Rivière Saint-Charles : 2023 • Ruisseau du Moulin : 2023 • Rivière du Berger : 2024 <ul style="list-style-type: none"> – Rivière des Sept Ponts – Rivière des Commissaires • Rivière Nelson : 2025 <ul style="list-style-type: none"> – Ruisseau Savard • Rivière Lorette : 2025 <i>Partenariat avec la CMQ requis pour s'assurer de la cohérence des démarches</i>	Agglomération de Québec	Voir échéancier détaillé par cours d'eau		●		
Lorsque les nouvelles zones inondables seront cartographiées et validées, procéder aux ajustements nécessaires au niveau réglementaire afin de les intégrer au Schéma, et ce, dans un délai de 6 à 12 mois pour l'obtention d'un avis gouvernemental	Agglomération de Québec				●	

Actions	Entité responsable	Horizon de réalisation (ans)				
		Court terme (0-2)	Moyen terme (2-5)	Long terme (5 et +)	En continu	Réalisé
Dans l'intervalle, mettre en place les outils réglementaires appropriés afin de donner un effet immédiat aux nouvelles zones inondables, dans une perspective de protection des personnes et des biens	Agglomération de Québec				●	
Mettre à niveau la réglementation de zonage par concordance afin de rendre les nouvelles zones inondables effectives et pour baliser les interventions en zone inondable, en conformité avec la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables	Agglomération de Québec				●	
Élaborer un plan de communication afin de définir les mécanismes d'information et de consultation des citoyens	Agglomération de Québec	●			●	
Prévoir un investissement de 6 M\$ pour la réalisation des travaux d'actualisation et de révision	Agglomération de Québec	●	●			
Mettre en place un comité de suivi ministériel pour la mise en œuvre du plan d'action <i>Gouvernement (MAMH - MSP - MELCC)</i>	Agglomération de Québec	●			●	
Collaborer à une veille stratégique sur la prévention et la gestion des risques d'inondation en poursuivant l'acquisition de connaissances du territoire	Agglomération de Québec	●			●	
Élaborer une boîte à outils afin de mieux baliser les interventions dans les rives, le littoral et les plaines inondables	Agglomération de Québec	●			●	

Objectifs

- Minimiser l'impact des activités humaines sur les prises d'eau potable et les cours d'eau servant à l'approvisionnement en eau potable
- Offrir une eau potable de qualité et en quantité suffisante à la population

Actions	Entité responsable	Horizon de réalisation (ans)				
		Court terme (0-2)	Moyen terme (2-5)	Long terme (5 et +)	En continu	Réalisé
Dresser un portrait de la population et des travailleurs par bassin versant	Agglomération de Québec	●				
Poursuivre l'acquisition de connaissances à l'égard des prises de captage d'eau potable, des bassins versants, des aires d'alimentation et des cours d'eau servant à l'approvisionnement en eau potable et procéder aux ajustements nécessaires au Schéma lorsque cela est requis	Agglomération de Québec				●	
Reconduire un cadre normatif en fonction des dispositions édictées au PMAD de la CMQ relativement à la protection des bassins versants de prises d'eau et afin de proposer des mesures de protection adéquates à l'égard des cours d'eau servant à l'alimentation en eau potable	Agglomération de Québec et municipalités	● (zonage)				●
Prendre en considération les recommandations issues de la Table de concertation régionale de la zone de Québec (TCRQ) pour une gestion intégrée du Saint-Laurent	Agglomération de Québec				●	

Objectifs

- Minimiser les risques de glissement de terrain dans les secteurs susceptibles de comporter une forte pente
- Atténuer les impacts des glissements de terrain sur la population et les propriétés
- Éviter d'altérer les secteurs susceptibles de comporter une forte pente et les considérer davantage comme une contrainte majeure au développement immobilier

Actions	Entité responsable	Horizon de réalisation (ans)				
		Court terme (0-2)	Moyen terme (2-5)	Long terme (5 et +)	En continu	Réalisé
Poursuivre l'acquisition de connaissances à l'égard des secteurs de forte pente et des types de sols présents sur le territoire et procéder aux ajustements nécessaires au Schéma lorsque cela est requis	Agglomération de Québec				●	
Procéder à la détermination et à la classification des fortes pentes en tenant compte de la nature du terrain (types de dépôts meubles) afin de réaliser une cartographie distinctive des fortes pentes et d'adapter le cadre normatif en fonction de cette typologie	Agglomération de Québec	●				
Réaliser une cartographie plus précise des secteurs de forte pente présents sur le territoire	Agglomération de Québec		●			
Définir un cadre normatif adapté à la cartographie révisée pour baliser les interventions, les travaux et les aménagements dans les secteurs de forte pente et leurs abords inférieurs et supérieurs	Agglomération de Québec et municipalités	● (zonage)		●		

Objectifs

- Minimiser les risques d'effondrement dans les secteurs à potentiel karstique
- Encadrer tout type d'intervention dans les secteurs à potentiel karstique
- Lorsqu'une étude technique le recommande, prohiber tout type de développement dans les secteurs à potentiel karstique en raison de la capacité de support limitée des cavités souterraines

Actions	Entité responsable	Horizon de réalisation (ans)				
		Court terme (0-2)	Moyen terme (2-5)	Long terme (5 et +)	En continu	Réalisé
Poursuivre l'acquisition de connaissances à l'égard des secteurs à potentiel karstique et procéder aux ajustements nécessaires au Schéma lorsque cela est requis	Agglomération de Québec				●	
Définir un cadre normatif pour baliser les interventions, les travaux et les aménagements dans les secteurs à potentiel karstique et leurs abords	Agglomération de Québec et municipalités	● (zonage)				●

Objectifs

- Minimiser les risques inhérents aux contraintes associées aux activités humaines
- Atténuer l'impact sur la population des nuisances générées par les contraintes associées aux activités humaines à proximité des milieux de vie
- Assurer la pérennité de l'activité et du développement de l'aéroport international Jean-Lesage en consolidant les activités compatibles à proximité de celui-ci, dans les limites des compétences municipales

Actions	Entité responsable	Horizon de réalisation (ans)				
		Court terme (0-2)	Moyen terme (2-5)	Long terme (5 et +)	En continu	Réalisé
Poursuivre l'acquisition de connaissances à l'égard de l'identification, de la prévention et de la gestion des contraintes associées aux activités humaines et procéder aux ajustements nécessaires au Schéma lorsque cela est requis	Agglomération de Québec				●	
Maintenir à jour l'inventaire des contraintes associées aux activités humaines et procéder aux ajustements nécessaires au Schéma lorsque cela est requis	Agglomération de Québec				●	
Définir un cadre normatif pour baliser les interventions et les usages au sein de la grande affectation Industrie et commerce et à proximité de celle-ci ainsi qu'à l'égard de toute autre contrainte associée aux activités humaines ne bénéficiant pas d'une telle grande affectation	Agglomération de Québec et municipalités	● (zonage)				●
Mettre en place une veille stratégique sur la prévention et la gestion des risques anthropiques par l'acquisition de connaissances sur le territoire et procéder aux ajustements nécessaires au Schéma lorsque cela est requis	Agglomération de Québec	●			●	
À brève échéance à la suite de l'entrée en vigueur du Schéma d'aménagement et de développement, débiter et compléter le processus de détermination et de délimitation des territoires incompatibles avec l'activité minière à l'intérieur et à l'extérieur du périmètre d'urbanisation	Agglomération de Québec et municipalités		●			
Réviser, si nécessaire, les mesures de mitigation à prévoir entre les sites d'extraction et les usages sensibles projetés et présents sur le territoire de l'agglomération de Québec	Agglomération de Québec et municipalités			●		